



PROJET DE GESTION, D'ORGANISATION FONCTIONNELLE ET RESPONSABILITES DES ELUS DE LA LIGUE

Sommaire

Organisation et Composition du Comité Directeur de la Ligue	4
Organisation et Composition du Bureau Directeur de la Ligue	6
Président de la Ligue : Missions et Responsabilités.....	7
Vice-présidente et du Vice-président de la Ligue : Missions et Responsabilités.....	8
Trésorière – Contrôle Economique et gestion : Missions et Responsabilités	9
Trésorier Adjoint : Missions et Responsabilités.....	9
Secrétaire Générale : Missions et Responsabilités	10
Secrétaire Adjointe : Missions et Responsabilités.....	10
Direction Régionale du Développement : Missions et Responsabilités	11
Directeur Régionale du Développement : Missions et Responsabilités.....	11
Direction Technique Régionale : Missions et Responsabilités.....	12
Directeur Technique Régionale : Missions et Responsabilités	12
Directrice Régionale des Féminines : Missions et Responsabilités:.....	13
Places des Comités Départementaux du Jeu d'Echecs dans les Instances de la Ligue	14
Organigramme des commissions rattachées à la Direction du Développement	15
- Commission Formation – Mission et Responsabilité.	16
- Commission Scolaire – Mission et Responsabilité	17
- Sous-Commission Ecoles	18
- Sous-Commission Collège, Lycée, Université et Grandes Ecoles	19
- Commission Vétérans – Mission et Responsabilité	20
- Commission Clubs – Mission et Responsabilité	21
- Commission Régionale du Handicap – Mission et Responsabilité	22
Organigramme des commissions rattachées à la Direction Technique Régionale	23
- Commission Organisation des Compétition Mixtes Adultes – Mission et Responsabilité.	24
- Commission Jeunes	25
- Missions et Responsabilités du Président de la Commission Jeunes	25
- Sous-Commission Championnats de Ligue et de France Jeunes	26
- Sous-Commission Championnats par équipes jeunes	27
- Chargée de mission préparation et organisation des Championnats de Ligue et de France Jeunes ...	27
- Directeur Régional ELO et Homologation : Missions et Responsabilités.....	28
Direction Régionale des Féminines : Missions et Responsabilités	29

Sommaire (suite)

Direction Régionale de l'Arbitrage : Missions et Responsabilités	30
Direction Régionale du Matériel – Groupement d'achats Ligue : Missions et Responsabilités	31
Le Webmaster de la Ligue	31
Commission Statuts et Réglementation : Missions et Responsabilités	32
Commission d'Appel de la Ligue : Missions et Responsabilités	33
Commission de Discipline de la Ligue : Missions et Responsabilités	34
Commission Médicale de la Ligue : Missions et Responsabilités	35
Conseiller du Président de la Ligue : Missions et Responsabilités	35
Commission de Surveillance des Opérations Electorales de la Ligue : Mission et Responsabilité.....	35
Expérience des Membres présents sur la liste	36

Organisation et Composition du Comité Directeur

Les membres des Clubs adhérents de la Ligue sont élus au Comité directeur conformément aux statuts de « Ligue NORD– PAS-DE-CALAIS – PICARDIE des Echecs ».

L'ensemble des élus de la Ligue forment deux organes de contrôle et de gestion de la Ligue:

- **Le Comité Directeur:** Organe Dirigeant de la Ligue dans le cadre des orientations définies en assemblée générale;
- **Le Bureau Directeur;** Organe exécutif de la Ligue chargé de la gestion courante et de la mise en application des décisions prises en Comité Directeur.

Le Président de La Ligue est responsable de toutes les décisions prise au nom de la Ligue, à ce titre il préside toutes les réunions du Bureau Directeur et du Comité Directeur auxquelles il est présent. En cas d'absence, il nomme la ou le Vice-président à qui il délègue cette fonction. En cas de vacance du Président, le Bureau directeur désigne le ou la Vice-Président qui fera fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale qui désignera le nouveau Président.

En cas d'égalité de voix lors d'un vote, le vote du Président est prépondérant et emporte la décision.

Le Président peut inviter tout membre non élu à participer à une réunion pour exprimer une opinion ou un projet en tant que spécialiste dans le domaine traité. Par nature, tout membre licencié(e) de la Fédération Française des échecs peut venir écouter les débats. S'il souhaite intervenir dans le débat, il doit en demander cette possibilité au Président qui seul y répond favorablement ou non.

Le Comité Directeur comportant la totalité des membres élus se réunis au minimum trois (3) fois dans l'année, notamment à l'ordre du jour:

- La première en début de saison sportive pour statuer sur tous les sujets nécessaires au bon déroulement sportif de la nouvelle saison ;
- La deuxième pour préparer l'assemblée générale de la Ligue située systématiquement le weekend précédent l'Assemblée générale de la Fédération, pour réaliser le bilan de la saison passée et préparer la nouvelle saison ;
- La troisième fin juin pour faire le point sur la saison écoulée et préparer la nouvelle saison

En cas d'absence à la réunion, les membres du Comité Directeur rattachés à un membre du Bureau Directeur sont systématiquement excusés s'ils ont donné pouvoir à la personne à laquelle ils sont rattachés ou au Président de la Ligue et s'ils lui ont transmis toutes les informations concernant la commission qu'ils président ou à laquelle ils participent.

Le Bureau Directeur est constitué des membres élus qui gèrent la Ligue toute l'année en dehors des réunions du Comité Directeur. Il se réunit au minimum trois (3) fois dans l'année:

- Fin novembre pour traiter les questions laissées vacantes lors du Comité Directeur de début de saison;
- Courant janvier pour traiter notamment des championnats de France Jeunes, scolaires, suivi des commissions et rapport financier annuel;
- Courant fin mai début juin pour faire le point sur la saison écoulée et préparer les débats pour la nouvelle saison.

En cas d'absence à la réunion, les membres du Comité Directeur sont systématiquement excusés s'ils ont donné pouvoir au Président ou à la ou au Vice-Président et s'ils lui ont transmis toutes les informations concernant la commission qu'ils président ou qui lui sont rattachées ou à laquelle ils participent.

Pour les décisions urgentes, le Président de la Ligue peut consulter par courriel les membres du Bureau Directeur pour avis.

Le Bureau Directeur sera composé :

- Du Président ;
- D'une Vice-présidente et d'un Vice-président
- D'un trésorier et d'un trésorier adjoint
- D'un secrétaire Général et d'un secrétaire adjoint
- Du Directeur Technique
- Du Directeur du développement
- De la Directrice des Féminines
- Des Présidents de Comité départementaux (invités)

Les autres membres du Comité Directeur seront parties prenantes des commissions :

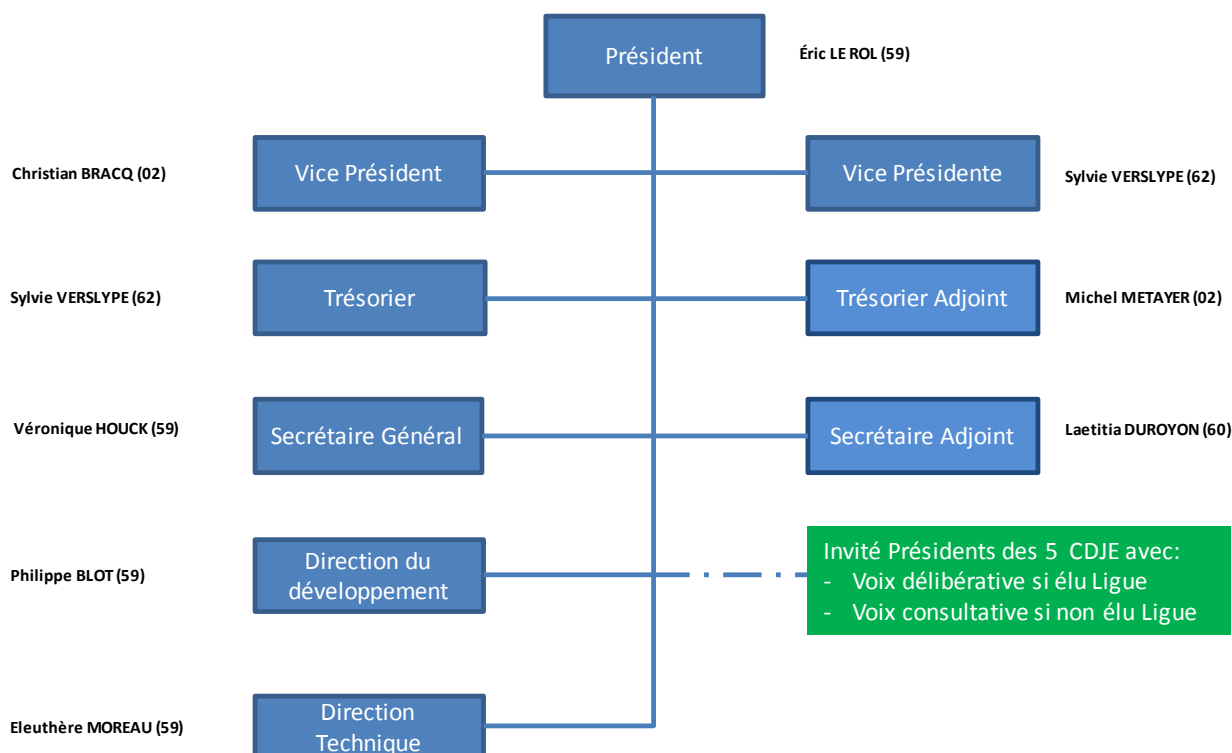
- Formation
- Scolaires
- Vétéran
- Clubs
- Handicap
- Direction Régionale de l'arbitrage
- Direction du matériel
- Organisation des Compétitions Adultes Mixtes
- Jeunes
- Homologation ELO et Homologation compétitions
- Commission du Handicape
- Statuts et réglementation
- De discipline
- D'appel

Les fonctions, missions, responsabilités et délégations des membres de Bureau Directeur et des autres membres du Comité Directeur sont clairement définies ci-après.

Enfin, il est mis en place une commission indépendante du Comité Directeur, la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales, chargée de contrôler la régularité des opérations de vote relative à l'élection du Comité Directeur, du Président et du Bureau de la Ligue.

Organigramme et Composition du Bureau Directeur

Le Bureau Directeur, Organe exécutif de la Ligue chargé de la gestion courante et de la mise en application des décisions prises en Comité Directeur suivra l'organigramme et la composition détaillés ci-après :



Missions et Responsabilités du Président

- Fait respecter la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret du 16 août 1901 pris pour exécution de la loi;
- Représente la Ligue devant les tribunaux et agit au nom et pour le compte de la Ligue;
- Fait respecter les Statuts et le règlement intérieur de la Ligue;
- Veille à la compatibilité des statuts de la Ligue avec ceux de la Fédération et conformes aux conditions édictées par le Code du sport;
- Anime et Préside les réunions d'Assemblée Générale, de Comité Directeur et de Bureaux Directeur
- Est responsable des missions qui lui sont confiées en vertu des statuts ou de celles qui lui sont déléguées par l'Assemblée Générale, le Comité Directeur ou le Bureau Directeur;
- Répond de ses actes et du Comité Directeur devant l'Assemblée Générale;
- Répond des actes financiers réalisés par la Ligue ;
- Représente la Ligue auprès de la Fédération;
- Définit les grandes orientations de la Ligue;
- S'assure du déploiement sur le territoire de la Ligue des Projets Fédéraux validés par l'Assemblée Générale de la Fédération Française des Echecs
- Trouve les financements pour mener à bien les projets de la Ligue;
- Fixe l'organisation de la Direction de la Ligue comme il le souhaite;
- Est à l'écoute des Comités, des clubs et des adhérents de la Ligue;
- Encourage, anime la diversité et permet à chacun de s'exprimer dans le respect et la courtoisie;
- S'assure de l'égalité de traitement entre les différents clubs des différents départements;
- S'assure de l'égalité de traitement homme-femme et de la diversité sociale ;
- Veille à l'application du projet régional de développement;
- Motive les bénévoles du Comité Directeur et leur attribue une mission pour mener à bien les actions particulières qui leur sont confiées, tout en exerçant un contrôle effectif et constant (membre de droit de toutes les commissions, Direction ou instance de la Ligue pour exercer son devoir de contrôle) ;
- Délègue les décisions de première instance aux Présidents des Commissions, Directions ou instances de la Ligue dans leur domaine de compétence. Le Président n'intervient qu'en cas de litige entre les parties dans le cadre réglementaire d'appel ou exceptionnellement en cas d'urgence absolue;
- Afin de démontrer une totale neutralité, le Président n'assume aucun mandat de Président de Comité départemental ou de Club;

Missions et Responsabilités de la Vice-présidente et du Vice-président

- Remplace le Président dans toute mission déléguée par le Président de la Ligue ;
- Est susceptible de Remplacer le Président en cas de vacance du Président de La Ligue ;
- Est membre du Bureau Directeur et du Comité Directeur avec voix délibérative ;

- La (ou le) Vice-présidente est membre de droit, sur choix du Président, des commissions suivantes:
 - Direction Technique
 - Organisation des Compétitions Adultes Mixtes
 - Jeunes
 - Homologation compétition - ELO
 - Direction Régionale des féminines
 - Médicale
 - De discipline
 - D'appel

- Le (ou la) Vice-président est membre de droit, sur choix du Président, des commissions suivantes:
 - Direction du Développement
 - Formation
 - Scolaires
 - Vétéran
 - Clubs
 - Handicap
 - Direction Régionale de l'arbitrage
 - Direction du matériel

Missions et Responsabilités de la Trésorière – Contrôle Economique et Gestion

- Est membre du Bureau Directeur et du Comité Directeur avec voix délibérative ;
- Ordonne les dépenses de la Ligue, par délégation du Président ;
- Assure le suivi des dépenses et des comptes bancaires ;
- Restitue à chaque réunion de Bureau ou de Comité Directeur la situation Financière de la Ligue ;
- Bloque tout acte financier non conforme au budget prévisionnel ou non ordonnancé;
- Réalise le compte financier de l'année passée (conformité avec le budget voté) ;
- Contacte le Réviseur au compte pour lui soumettre les comptes de la Ligue dans les délais suffisants pour obtenir son avis avant l'Assemblée générale;
- Prépare le budget prévisionnel de l'année à venir avec Le Président et, propose des arbitrages et les tarifs de la saison à venir;
- Traite tout dossier impactant les finances;
- Propose les procédures financières internes;
- Emet un avis sur les questions financières des projets des Commissions et Directions régionales;
- Emet un avis sur les vœux des commissions, des Comités et des Clubs qui ont un impact financier;
- Réalise la partie financière des dossiers de demandes de subvention
- Accompagne le Président dans toutes démarches de recherche des partenaires ou lors des réunions de restitution avec eux ;
- Emet tout document financiers à débiter auprès des clubs ou Comité Départemental ;
- Délivre pour le compte de la Ligue tout document à caractère financier.

Missions et Responsabilités du Trésorier Adjoint

- Est membre du Bureau Directeur et du Comité Directeur avec voix délibérative ;
- Apporte son aide à la Trésorière ;
- Doit être en mesure de remplacer la Trésorière en cas d'absence ou de vacance à son poste ;
- Assure la Fonction de Trésorier, sous la responsabilité et le contrôle de la Trésorière, au sein du Comité de Candidature à l'Organisation des Championnats de France Jeunes puis du Comité d'Organisation des Championnats de France Jeunes dans le cas où notre Ligue serait retenue.

Missions et Responsabilités de la Secrétaire Générale

- Est membre du Bureau Directeur et du Comité Directeur avec voix délibérative ;
- Destinataire de tout courrier ou mail, a la charge de l'enregistrer la demande, de ventiler le courrier à la commission ou à la personne compétente pour traitement, d'imposer un délai indicatif de traitement et de s'assurer d'une réponse transmise;
- Assure l'archivage de toute demande et réponse émise;
- Rédige les comptes rendus des réunions des Bureaux Directeurs et Comités Directeurs, les signe conjointement avec le Président, les publie sur le site de la Ligue, les envoie à tous les membres du Comité Directeur et informe toutes les Présidentes ou Présidents des Comités Départementaux de la Ligue et toutes les Présidentes et Présidents de Club de leur publication sur le site internet de la Ligue;
- S'assure de la diffusion des informations sur le site de La Ligue;
- Prépare les documents des Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires et s'assure de leur diffusion aux clubs dans les délais légaux;
- Assure le contrôle du respect de la procédure et des résultats des votes exprimés en Assemblées Générales, excepté le contrôle de la partie élection du Comité Directeur à charge de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales;
- Rédige le Compte rendu des Assemblées Générales et délivre tout document à caractère non financier;
- Propose les procédures non-financières internes;
- Présente en Assemblée Générale les propositions de vœux reçus des Commissions, des Comités et des clubs et informe des avis des Comités Départementaux, des commissions, et du Comité Directeur avant de les soumettre au vote;

Missions et Responsabilités de la Secrétaire Adjointe

- Est membre du Bureau Directeur et du Comité Directeur avec voix délibérative ;
- Apporte son aide à la Secrétaire Générale;
- Doit être en mesure de remplacer la Secrétaire Générale en cas d'absence ou de vacance à son poste ;
- Assure le Secrétariat, sous la responsabilité et le contrôle de la Secrétaire Générale, du Comité de Candidature à l'Organisation des Championnats de France Jeunes puis du Comité d'organisation des Championnats de France Jeunes dans le cas où notre Ligue serait retenue.

Missions et Responsabilités de la Direction Régionale du Développement

La Direction du Développement assure le développement de la pratique des Echecs sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue :

- La Direction du développement est placée sous la responsabilité du Directeur du Développement ;
- Les Présidents des Commissions rattachées à la Direction du Développement sont membres de droit de celle-ci avec voix délibérative ;
- La Directrice des Féminines est membre de droit de la Direction du développement avec voix délibérative ;

Missions et Responsabilités du Directeur Régional du Développement

- Est membre du Bureau Directeur et du Comité Directeur avec voix délibérative;
- Est membre de droit des Commissions qui lui sont rattachées;
- Etablit le règlement intérieur de la Direction Régionale du Développement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue ;
- Répond devant le Bureau Directeur des Commissions qui lui sont rattachées;
- Assure le suivi des Commissions qui lui sont rattachées suivantes:
 - Formation
 - Scolaires
 - Vétéran
 - Clubs
 - Handicap
- Contrôle tous les aspects de développement de la Ligue;
- Etablit le budget prévisionnel de la Direction Régionale du Développement avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engage les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;
- Assume l'intérim d'un Président de Commission qui lui est rattaché en cas d'absence ou de vacance du Président de Commission.
- Le Directeur du Développement Régional est le représentant de la Ligue auprès de la Direction Développement de la Fédération Française des Echecs

Missions et Responsabilités de la Direction Technique Régionale

La Direction Technique assure tous les aspects techniques de la pratique des Echecs sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue :

- La Direction Technique Régionale est placée sous la responsabilité du Directeur Technique ;
- Les Présidents des Commissions rattachées à la Direction Technique Régionale sont membres de droit de celle-ci avec voix délibérative ;
- La Directrice des Féminines est membre de droit de la Direction Technique Régionale avec voix délibérative ;

Missions et Responsabilités du Directeur Technique Régional

- Est membre du Bureau Directeur et du Comité Directeur avec voix délibérative;
- Est membre de droit des Commissions qui lui sont rattachées;
- Etablit le règlement intérieur de la Direction Technique Régionale qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue ;
- Répond devant le Bureau Directeur des Commissions qui lui sont rattachées;
- Assure le suivi des Commissions qui lui sont rattachées suivantes:
 - Organisation des Compétitions Adultes
 - Jeunes
 - Homologation des compétitions et ELO
- Contrôle tous les aspects techniques de la Ligue;
- Etablit le budget prévisionnel de la Direction Technique Régionale avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engage les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;
- Assume l'intérim d'un Président de Commission qui lui est rattaché en cas d'absence ou de vacance du Président de Commission.
- Le Directeur Technique est le représentant de la Ligue auprès de la Direction Technique de la Fédération Française des Echecs;

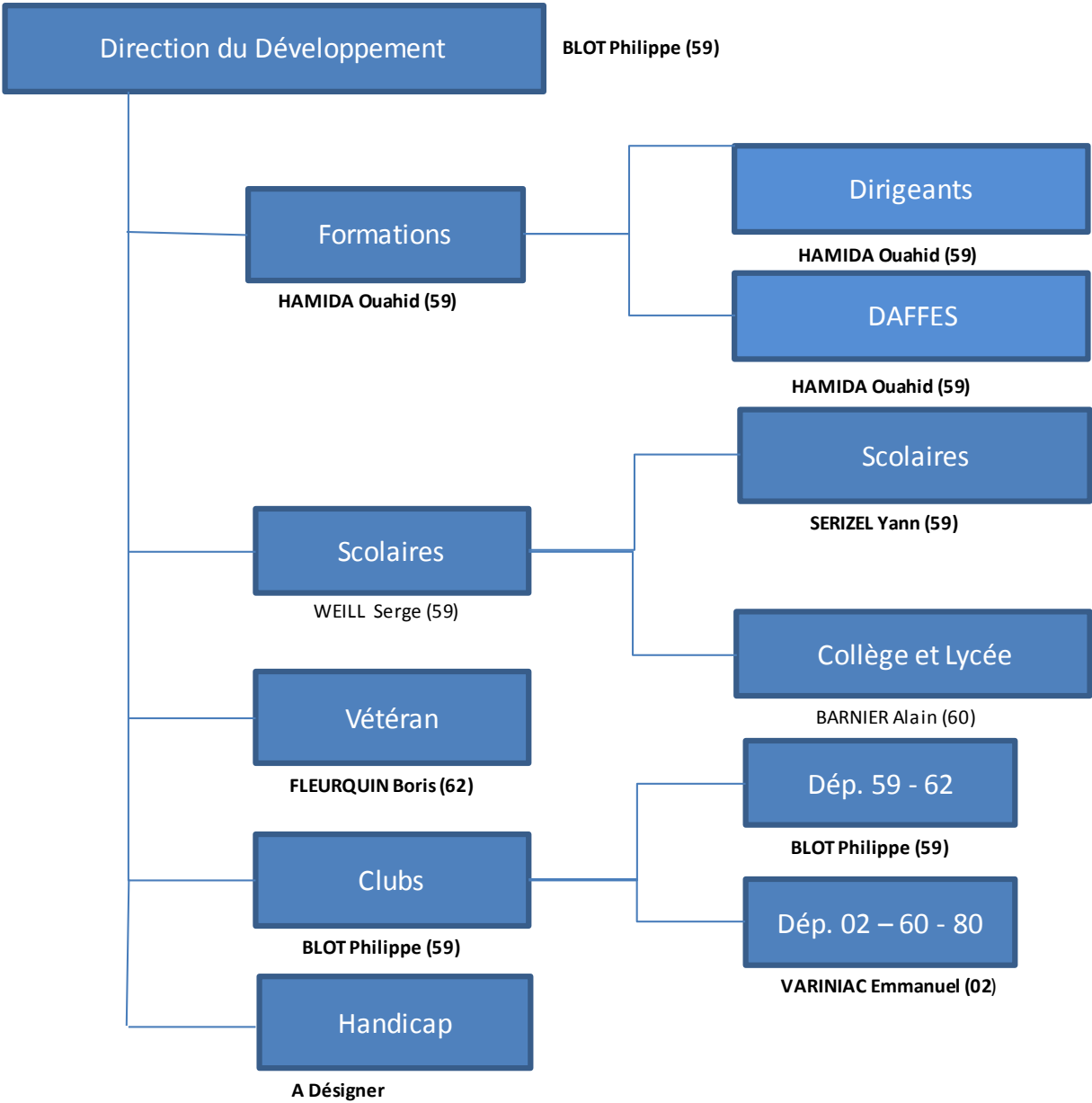
Missions et Responsabilités de la Directrice Régionale des Féminines

- Est membre du Bureau Directeur et du Comité Directeur avec voix délibérative;
- Répond devant le Bureau Directeur des Missions qui lui sont attribuées;
- Etablit le règlement intérieur de la Direction Régionale des Féminines qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue ;
- Assure La Direction du secteur Féminin de la Ligue ;
- Contrôle tous les aspects liées aux féminines dans le Ligue;
- Etablit le budget prévisionnel de la Direction Régionale des Féminines avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engage les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;
- La Directrice Régionale des Féminines est le représentant de la Ligue auprès de la Direction Nationale des Féminines de la Fédération Française des Echecs;

Place des Comités Départementaux dans les Instances de la Ligue

- Les Comités départementaux sont parties prenantes des décisions prises par les Instances de la Ligue;
- La présence aux débats de la Ligue des Comités départementaux est indispensable afin:
 - De prendre en compte les idées ou difficultés des Comités Départementaux engendrées par les décisions de Ligue
 - Faire remonter les informations dont le Comité dispose pour enrichir les débats
 - Faciliter la descente des décisions prises dans les clubs
 - Coordonner les actions en ajoutant nos moyens
- De ce fait, s'il le souhaite, sur invitation, Les Présidents des cinq Comités Départementaux ou un représentant désigné par chacun d'eux, peuvent assister à toutes les réunions du Comité Directeur et du Bureau Directeur :
 - Avec voix délibérative s'ils sont élus du Comité Directeur;
 - Avec voix consultative s'ils ne sont pas élus du Comité Directeur.

Comité Directeur de la Ligue
Organigramme des commissions rattachées à la
Direction Régionale du Développement - Missions



Comité Directeur de la Ligue Direction Régionale du Développement Commission Formation

Organe de la Direction du Développement, la Commission Formation, placée sous l'autorité d'un Président de commission élu du Comité Directeur, assure tous les aspects des formations nécessaires au développement des Echecs sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. A cette fin, la commission a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Proposer, Organiser et Gérer sur l'ensemble du territoire de la Ligue, les formations à destination des bénévoles des clubs :
 - Toutes les fonctions administratives (secrétariat, trésorier, subventions, etc.) ;
 - Module: Ex : Comment accueillir un enfant dans un club (ce qu'il faut faire et ne pas faire)
- Proposer, organiser et gérer sur l'ensemble du territoire de la Ligue, les formations diplômantes des Animateurs leur permettant d'être indemnisés et d'intervenir en milieu scolaire;
 - DAFPE 1, chaque année;
 - DAFPE 2, à programmer en fonction des demandes.
 - Module spécifique complémentaire pour DAFPE sur territoire Ligue portant sur quelle conduite à tenir :
 - Avec des enfants (ce qu'il ne faut surtout pas faire et comment les encourager)
 - Dans un établissement scolaire (astuce de fonctionnement, responsabilité...)
- Etablir des contrats avec les Formateurs retenus pour tout type de formation, en accord avec le Directeur du Développement et la trésorière et, le Président de la Ligue signataire des contrats;
- Etablir le budget prévisionnel de la commission, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé, après accord du Directeur du Développement et de la Trésorière, par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;
- Le Président de la Commission Formation est le représentant formation de la Ligue auprès de la Fédération Française des Echecs;
- Le Président de la Commission Formation propose les membres de sa commission qui sera entérinée par le Bureau Directeur. Les membres de droit seront parties prenantes de la commission.

Comité Directeur de la Ligue Direction Régionale du Développement Commission Scolaire

Organe de la Direction du Développement, la Commission Scolaire, placée sous l'autorité d'un Président de commission élu du Comité Directeur, assure tous les aspects des relations en milieu scolaire nécessaires au développement des Echecs sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. A cette fin, la commission a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Assurer le développement des échecs en milieu scolaire, péri et extrascolaire
- Gérer les compétitions scolaires de la phase régionale (organisation, règlements, qualification)
- Désigner en accord avec le Directeur Régional de l'arbitrage, les arbitres officiant en championnat scolaire
- Etablir le budget prévisionnel de la commission, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé, après accord du Directeur du Développement et de la Trésorière, par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;
- Le Président de la Commission Scolaire est le représentant Scolaire de la Ligue auprès de la Fédération;
- Le Président de la Commission Scolaire propose les membres de sa commission qui sera entériné par le Comité Directeur. Les membres de droit seront parties prenantes de la commission;

Pour des raisons d'amélioration en efficacité, la Commission est divisée en deux collèges placés sous l'autorité d'un de ses membres qui rapportent au Président de la Commission scolaire;

- La Sous-Commission Ecoles (établissement scolaire de la maternelle jusqu' à l'école primaire)
- La Sous-Commission Collège, Lycée, Université et Grandes Ecoles. (collège à fin d'études)

**Comité Directeur de la Ligue
Direction Régionale du Développement
Commission Scolaire
Sous-Commission Ecoles**

Organe de la Commission Scolaire, la Sous-Commission Ecoles, placée sous l'autorité d'un Président de Sous-Commission élu du Comité Directeur, assure tous les aspects des formations nécessaires au des relations avec les maternelles et écoles primaires et les associations sportives de l'éducation nationales, nécessaires au développement des Echecs sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. A cette fin, la commission a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Assurer le développement des échecs en milieu scolaire, péri et extrascolaire
- Réaliser des statistiques de développement et établir des contacts en milieu scolaire;
- Développer les Echecs dans le milieu scolaire (en effectif et en implantation)
- Etablir et suivre la convention scolaire entre l'USEP ou autres, et la Ligue;
- Faire respecter les engagements pris par la Ligue dans le cadre de cette Convention
- Informer la Commission Club de potentialités d'augmenter les adhérents en club, voire de création d'antenne ou de clubs d'Echecs ;
- Etablir le budget prévisionnel de la Sous-Commission Ecoles, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget, après accord du Président de la Commission scolaire, du Directeur du Développement et de la Trésorière, validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;

Comité Directeur de la Ligue
Direction Régionale du Développement - Commission Scolaire
Sous-Commission Collège, Lycée, Universités et Grandes Ecoles

Organe de la Commission Scolaire, la Sous-Commission Collège, Lycée, Université et Grandes Ecoles, placée sous l'autorité d'un Président de Sous-Commission élu du Comité Directeur, assure tous les aspects des relations avec les Collèges, Lycées, Universités, Grandes Ecoles et les associations sportives de l'éducation nationales, nécessaires au développement des Echecs sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. A cette fin, la commission a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Assurer le développement des échecs en milieu scolaire, péri et extrascolaire
- Réaliser des statistiques de développement et établir des contacts en milieu Collège, Lycée, Université et Grandes Ecoles;
- Développer les Echecs dans le milieu Collège, Lycée, Université et Grandes Ecoles (en effectif et en implantation)
- Etablir et suivre la convention scolaire entre la Direction Régionale UNSS et la Ligue;
- Etablir et suivre la convention scolaire entre l'UGSEL, Le Comité Régional de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre et la Ligue;
- Etablir et suivre la convention scolaire entre le CR SPORT U, le Comité Régionale de la Fédération Française du Sport Universitaire et la Ligue;
- Faire respecter les engagements pris par la Ligue dans le cadre de ces conventions
- Informer la Commission Club de potentialité d'augmenter les adhérents en club, voire de création d'antenne ou de clubs d'Echecs ;
- Etablir le budget prévisionnel de la Sous-Commission, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget, après accord du Président de la Commission scolaire, du Directeur du Développement et de la Trésorière, validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;

**Comité Directeur de la Ligue
Direction Régionale du Développement
Commission Vétéran**

Organe de la Direction du Développement, la Commission Vétéran, placée sous l'autorité d'un Président de commission élu du Comité Directeur, assure tous les aspects des relations avec les licenciés de la catégorie Vétéran nécessaires au développement des Echecs sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. A cette fin, la commission a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Rechercher et établir de nouveaux avec les Responsables des résidences des personnes âgées
- Assurer le développement des échecs des catégories vétérans
- Gérer les compétitions vétérans (organisation, règlements, qualification)
- Désigner en accord avec le Directeur Régional de l'arbitrage, les arbitres officiant sur les compétitions vétéran
- Etablir le budget prévisionnel de la commission, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé, après accord du Directeur du Développement et de la Trésorière, par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;
- Le Président de la Commission Vétéran est le représentant Vétéran de la Ligue auprès de la Fédération;
- Le Président de la Commission Vétéran propose les membres de sa commission, composition qui sera entérinée par le Comité Directeur. Les membres de droit seront partie prenante de la commission;

Comité Directeur de la Ligue Direction Régionale du Développement Commission Clubs

Organe de la Direction du Développement, la Commission Clubs, placée sous l'autorité d'un Président de commission élu du Comité Directeur, assure tous les aspects des relations avec les Clubs nécessaires au développement des Echecs sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. A cette fin, la commission a en charge de :

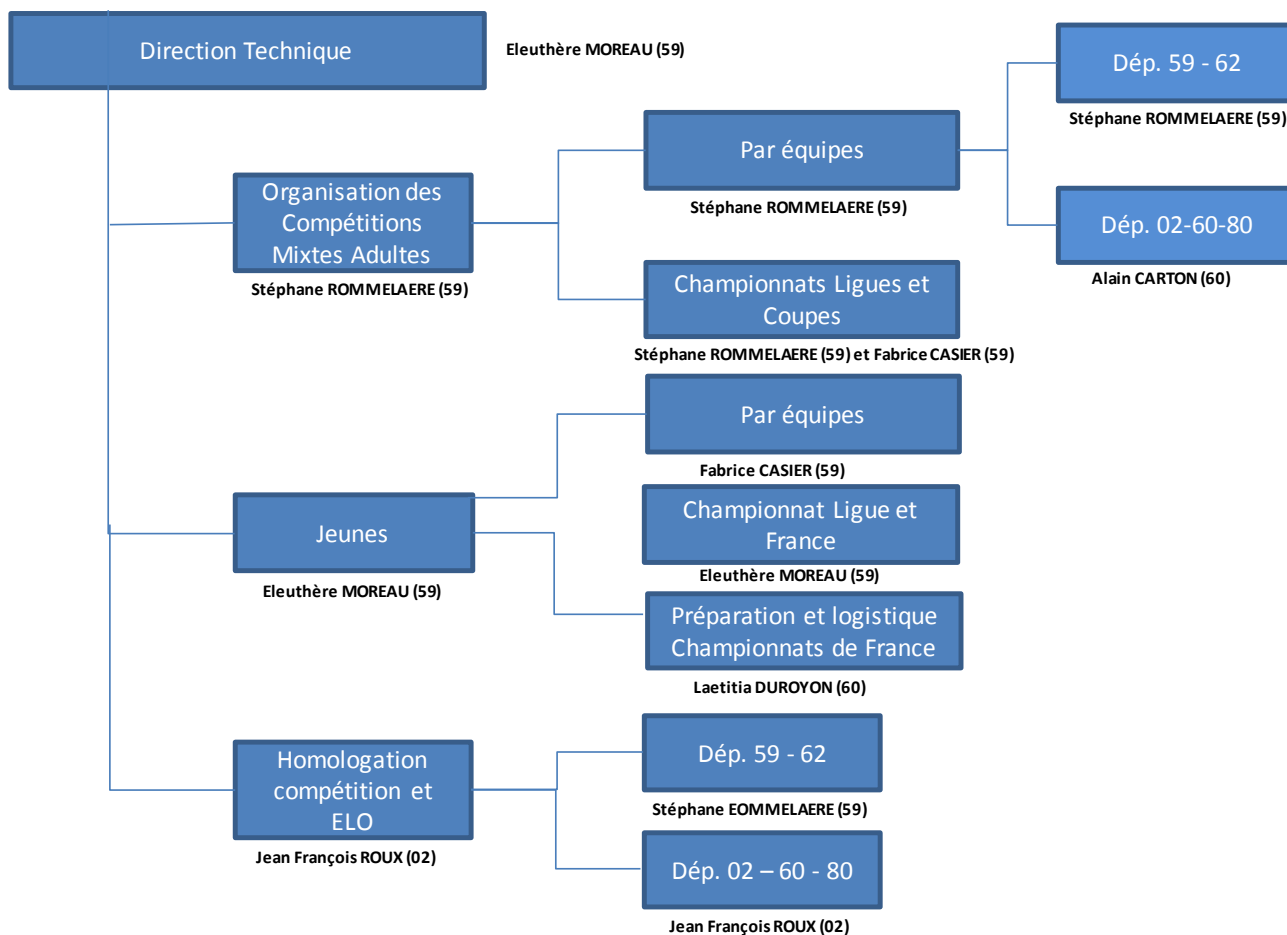
- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Tenir à jour les coordonnées et fiches de renseignements des clubs
- Assurer le suivi et la pérennité des clubs existants en partenariat avec le Comité Départemental concerné, par un accompagnement de proximité, notamment en cas de difficultés. L'objectif est de ne perdre aucun club grâce à:
 - Une détection rapide des clubs qui peuvent être en difficulté;
 - L'apport d'un soutien provisoire là où un problème se fait sentir, y compris une aide administrative jusqu'à un retour d'autonomie rapide
- Développer la pratique des Echecs qui doit être ancrée sur tout le territoire, par la création de nouveaux clubs:
 - Dans les villes de grandes et moyennes importances où les Echecs ne sont pas présents, en relation avec les municipalités.
 - Dans le milieu scolaire en relation avec la Commission scolaire ;
 - Encourager, Permettre et Mettre en place des antennes délocalisées d'un club existant (une solution provisoire) jusqu'à la création effective autonome.
- La Commission, pour des raisons d'efficacité et de proximité est divisé en deux collèges: le premier comprend les départements 59 et 62, le second, les départements 02, 60 et 80;
- Etablir le budget prévisionnel de la commission, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé, après accord du Directeur du Développement et de la Trésorière, par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière
- Le Président de la Commission Club propose les membres de sa commission, composition qui sera entérinée par le Comité Directeur. Les membres de droit seront partie prenante de la commission;

**Comité Directeur de la Ligue
Direction Régionale du Développement
Commission Régionale du Handicap**

Organe de la Direction du Développement, la Commission Régionale du Handicap, placée sous l'autorité d'un Président de commission, assure, de façon rigoureuse et professionnelle, tous les aspects de l'intégration du Handicap et de faciliter cette prise en compte dans la pratiques des Echecs sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. A cette fin, la commission a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Alerter les autres commissions, Comité Départements et Clubs à la prise en compte des contraintes liées à chaque handicap lors des compétitions qu'elles proposent
- Permettre le développement sportif adapté à chaque contrainte par catégorie de handicap
 - Le Handicap visuel;
 - Le Handicap Auditif ;
 - Les Handicaps Physiques et maladies
 - Le Handicap mental
 - Les Troubles du comportement
 - Les personnes isolées
- Engager et favoriser des relations et des partenariats avec les organismes régionaux et associations de personnes en situation de handicap ainsi que les Ligues sportives dédiées (Handisport et Sport Adapté) ;
- Etablir le budget prévisionnel de la commission, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé, après accord du Directeur du Développement et de la Trésorière, par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière
- Le Président de la Commission Club propose les membres de sa commission, personnes expertes dans les différentes catégories de handicap, composition qui sera entérinée par le Comité Directeur. Les membres de droit seront partie prenante de la commission;

Comité Directeur de la Ligue Organigramme des commissions rattachées à la Direction Technique Régionale - Missions



**Comité Directeur de la Ligue
Direction Technique Régionale
Commission Organisation des Compétition Mixtes Adultes**

Organe de la Direction Technique, la Commission Organisation des Compétition mixtes Adultes, placée sous l'autorité d'un Président de commission élu du Comité Directeur, assure tous les aspects des compétitions mixtes adultes nécessaires au développement des Echecs sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. A cette fin, la commission a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Coordonner les réflexions des compétitions régionales mixtes adultes quelle que soit leur nature, exceptées celles de mixité obligatoires qui dépendent de la Direction des Féminines ;
- Elaborer le calendrier des compétitions Nationale IV et Régionales;
- Elaborer les règlements sportifs généraux et particuliers des épreuves Régionales et de nationale IV par équipes mixtes adultes ;
- Administrer et gérer ces différentes épreuves et en particulier d'homologuer les résultats, les classements et les montées et descentes des compétitions par équipes mixtes adultes;
- Proposer les Directeurs de groupe au Président de la Ligue qui les nomment;
- De sanctionner les clubs selon les dispositions réglementaires en vigueur;
- Pour des raisons d'amélioration en efficacité, la Commission est divisée en deux collèges placés sous l'autorité d'un de ses membres qui rapportent au Président de la Commission Organisation des Compétition mixtes Adultes :
 - La Sous-Commission Organisation des Compétitions mixtes adultes par équipe ;
 - La Sous-Commission Organisation des Compétitions mixtes adultes des Championnats Ligues et des Coupes Nationale et Régionales
- Etablir son budget prévisionnel de la commission, avec une réserve financière de 15% non affecté, budget validé, après accord du Directeur du Développement et de la Trésorière, par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur ;
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;
- Le Président de la Commission Organisation des Compétition mixtes Adultes est le représentant Compétition de la Ligue auprès de la Fédération;
- Le Président de la Commission Organisation des Compétition mixtes Adultes propose les membres de sa commission, composition qui sera entérinée par le Comité Directeur. Les membres de droit seront partie prenante de la commission.

Comité Directeur de la Ligue Direction Technique Régionale Commission Jeunes

La Commission Jeunes dépendant de la Direction Technique, placée sous l'autorité d'un Président de commission élu du Comité Directeur, assure tous les aspects techniques de la gestion des Jeunes et des compétitions qui leurs sont dédiées sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue :

- Les Présidents des Sous-Commissions rattachées à la Commission Jeunes sont membres de droit de celle-ci avec voix délibérative ;
- La Directrice des Féminines est membre de droit de la Commission Jeunes avec voix délibérative ;

Missions et Responsabilités du Président de la Commission Jeunes

- Est membre du Comité Directeur avec voix délibérative;
- Est membre de droit des Sous-Commissions qui lui sont rattachées;
- Répond devant le Bureau Directeur des Sous-Commissions qui lui sont rattachées;
- Assure le suivi des Sous-Commissions qui lui sont rattachées suivantes:
 - Championnats par équipe Jeunes
 - Championnats de Ligue et de France Jeunes
- Assure le suivi des travaux de la chargée de Mission Préparation et logistique championnats de Ligue et de France Jeunes
- Contrôle tous les aspects Jeunes de la Ligue;
- Etablir le budget prévisionnel de la Commission Jeunes avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé, après accord du Directeur du Développement et de la Trésorière, par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;
- Assume l'intérim d'un Président de Sous-Commission qui lui est rattaché en cas d'absence ou de vacance du Président de Sous-Commission.
- Le Président de la Commission Jeunes est le représentant de la Ligue auprès de la Commission Jeunes de la Fédération Française des Echecs;

Comité Directeur de la Ligue
Direction Technique Régionale - Commission Jeunes
Sous-Commission Championnats de Ligue et de France Jeunes

Organe de la Commission Jeunes, la Sous-Commission Championnats de Ligue et de France Jeunes, placée sous l'autorité d'un Président de Sous-Commission élu du Comité Directeur, assure tous les aspects de gestion des championnats par équipe jeunes, nécessaires au développement des Echecs sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. A cette fin, la Sous-Commission a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Harmoniser les formes des championnats Départementaux Jeunes et valider par délégation de la Fédération les Championnats départementaux Jeunes;
- Elaborer les règlements sportifs généraux des championnats de Ligues Jeunes qualificatif aux Championnat de France;
- Faire valider par la Fédération, les documents des règlements sportifs généraux des championnats de Ligues Jeunes ;
- Administrer et gérer les championnats de Ligue Jeunes et en particulier d'homologuer les qualifié(e)s aux Championnat de France Jeunes;
- D'informer les Clubs, des joueurs qualifiés par club et par catégories et d'effectuer le remplacement des qualifié(e)s qui renonceraient aux championnats de France Jeunes ;
- Le Président de la Sous-Commission Championnat par équipe Jeunes propose les membres de sa commission, composition qui sera entérinée par le Comité Directeur. Les membres de droit seront partie prenante de la commission.
- Etablir le budget prévisionnel de la Sous-Commission, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget, après accord du Président de la Commission scolaire, du Directeur du Développement et de la Trésorière, validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur ;
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;

Comité Directeur de la Ligue
Direction Technique Régionale - Commission Jeunes
Sous-Commission Championnats par équipe Jeunes

Organe de la Commission Jeunes, la Sous-Commission Championnat par équipes Jeunes, placée sous l'autorité d'un Président de Sous-Commission élu du Comité Directeur, assure tous les aspects de gestion des championnats par équipe jeunes, nécessaires au développement des Echecs sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. A cette fin, la sous-Commission a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Coordonner les réflexions des compétitions régionales Jeunes Mixte par équipe quelle que soit leur nature;
- Elaborer les calendriers des compétitions nationale III Jeunes donnée en gestion à la Ligue et Régionales;
- Administrer et gérer ces différentes épreuves et en particulier d'homologuer les résultats et les classements des compétitions par équipes Jeunes;
- De sanctionner les clubs selon les dispositions réglementaires en vigueur;
- Le Président de la Sous-Commission Championnat par équipe Jeunes propose les membres de sa commission, composition qui sera entérinée par le Comité Directeur. Les membres de droit seront partie prenante de la commission.
- Etablir le budget prévisionnel de la Sous-Commission, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget, après accord du Président de la Commission scolaire, du Directeur du Développement et de la Trésorière, validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15 % nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;

Comité Directeur de la Ligue
Direction Technique Régionale - Commission Jeunes – Missions de la
Chargée de Mission des Championnats de Ligue et de France Jeunes

- Est membre de la Commission Jeunes, de la Sous-Commission Jeunes et de la Direction régionale des féminines avec voix délibérative;
- Remplace le Président de la Commission Jeunes en son absence;
- Administre le système de préparation des joueuses et joueurs espoirs de la Ligue et/ou qualifiés aux championnats de Ligue et de France de la saison en cours;
- Elabore les contrats des accompagnateurs de la Ligue aux Championnat de France Jeunes;
- Propose, coordonne et gère la logistique des championnats de Ligue et de France Jeunes;

Comité Directeur de la Ligue
Direction Technique Régionale - Commission Jeunes
Direction Régionale ELO et Homologation

La Direction Régionale ELO dépend de la Direction Technique. Elle est placée sous l'autorité d'un Directeur Régional ELO et Homologation, assure tous les aspects techniques de la gestion des ELO et des homologations des compétitions qui leurs sont dédiées sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. Pour pallier à toute indisponibilité du Directeur pour quelque raison que ce soit, un adjoint est positionné en suppléant. La Direction a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Gérer pour la Ligue les homologations des compétitions ;
- Remonter de la ligue tous les mois les résultats des compétitions pour prise en compte dans les ELO des joueurs;
- Apporter tout renseignement sur une problématique ELO;
- Le Directeur Régional ELO et Homologation des compétitions est le représentant Homologation des compétitions et ELO de la Ligue auprès de la Fédération;
- Etablir le budget prévisionnel de la Direction Régionale ELO et Homologation, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15% nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;

Comité Directeur de la Ligue Direction Régionale des Féminines

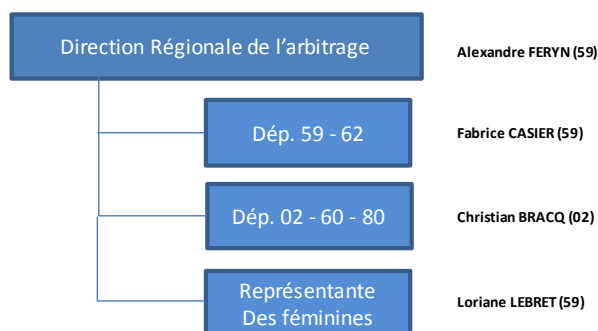
La Direction Régionale des Féminines, placée sous l'autorité d'une Directrice Régionale des féminines, assure tous les aspects techniques de la gestion, des compétitions féminines ou spécifiques avec présence de féminine imposées sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. La Direction Régionale des féminines a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Coordonner les réflexions du développement des Echecs féminins au sein de la Ligue, notamment définir et encourager toutes pratiques aboutissant à l'augmentation de participation des féminines;
- Valoriser les compétences des femmes, notamment dans l'arbitrage: Arbitrage des compétitions femmes par les femmes, en concertation avec le Directeur Régional de l'arbitrage;
- Accompagner les féminines pour accéder à toutes les fonctions de dirigeants (clubs, Comité, Ligue, fédération);
- Administrer et gérer les différentes compétitions féminines adultes;
- Administrer et gérer les différentes compétitions, hors interclub, où les femmes sont imposées dans une équipe
- Elaborer les règlements sportifs généraux des différentes compétitions féminines définies dans les deux alinéas précédents;
- Emettre des avis sur le secteur féminin des championnats de Ligues et des championnats des France Jeunes
- La Direction, pour des raisons d'efficacité et de développement devra incorporer dans ces membres, la Directrice Départementale des féminines ou désigner une représentante en son absence;
- La Directrice Régionale des Féminines est la représentante Féminine de la Ligue auprès de la Fédération;
- La Directrice Régionale des Féminines propose les membres de sa Direction, composition qui sera entérinée par le Comité Directeur. Les membres de droit seront partie prenante de la Direction.
- Etablir le budget prévisionnel de la Direction Régionale des Féminines, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15% nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;

Comité Directeur de la Ligue Direction Régionale de l'Arbitrage

La Direction Régionale de l'arbitrage, placée sous l'autorité d'un Directeur Régional de l'arbitrage, assure tous les aspects techniques de la gestion, de la formation, de la désignation et du recyclage des arbitres sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. La Direction Régionale de l'Arbitrage a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Coordonner les réflexions du développement de l'Arbitrage au sein de la Ligue;
- Gérer et organiser les stages de formation d'arbitre au sein de la Ligue:
- Organiser un stage de regroupement des arbitres, chaque début de saison, pour obtenir les nouvelles consignes et échanger sur le retour d'expérience arbitrale vécue : regroupement pouvant servir de recyclage ;
- Mettre en place les Recyclages des arbitres chaque saison
- Organiser les Stages S4 en deux endroits du territoire chaque saison
- Organiser un Stage S3, à la demande
- Organiser un Stage S2, à la demande
- Etablir les listes des arbitres volontaires et susceptibles d'officier sur les compétitions Ligue selon les types compétitions envisager ;
- Désigner ou valider les arbitres officiant sur toutes les compétitions dont l'organisateur est la Ligue en relation avec les autres commissions, notamment la Direction des Féminines sur leurs événements spécifiques;
- Répondre à toute question d'arbitrage qui lui serait soumise et venir en aide à tout arbitre ;
- La Direction, pour des raisons d'efficacité, de proximité et de connaissance des arbitres, Le Directeur Régional de l'arbitrage se voit épaulé par 2 adjoints : le premier sur les départements 59 et 62, le second, les départements 02, 60 et 80;
- Le Directeur Régional de l'Arbitrage est le représentant de l'Arbitrage de la Ligue auprès de la Direction Nationale de l'Arbitrage;
- Le Directeur Régional de l'Arbitrage propose les membres de sa Direction, composition qui sera entérinée par le Comité Directeur. Les membres de droit seront partie prenante de la Direction.
- Etablir le budget prévisionnel de la Direction Régionale de l'Arbitrage, avec une réserve financière de 15% non affecté, budget validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15% nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;



Comité Directeur de la Ligue Direction Régionale du Matériel

La Direction Régionale du Matériel, placée sous l'autorité d'un Directrice Régional du matériel, assure tous les aspects techniques de la gestion et du prêt de matériels de La Ligue et, d'une centrale d'achats groupés afin de faire bénéficier les clubs de prix compétitifs par effet de nombre. La Direction Régionale du Matériel a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Gérer le matériel (achats, réparation, stockage, etc.);
- Gérer les prêts du matériel de la ligue (signature d'un contrat de prêt);
- Proposer et organiser tout regroupement d'achats de tous types de matériels au profit de la Ligue, des Comités et des Clubs afin de bénéficier d'un effet volume sur les prix d'achats;
- Etablir le budget prévisionnel de la Direction Régionale du Matériel, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15% nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;
- Le Directeur du matériel propose les membres de sa Direction, composition qui sera entérinée par le Comité Directeur. Les membres de droit seront partie prenante de la Direction.

Comité Directeur de la Ligue Le webmaster de la Ligue

Le Webmaster, rattachée à la Secrétaire Générale, assure tous les aspects techniques de la gestion du site internet de La Ligue, afin de faire circuler l'information entre ses membres et d'être ouvert sur l'extérieur pour faire découvrir notre discipline et nos partenaires. La webmaster de la Ligue a en charge de :

- Elaborer et faire vivre le site de la Ligue;
- Etre présent sur tous moyens modernes de communication ;
- Assurer la mission de contrôle, avec la Secrétaire général et le Président, de la nature des textes émis sur le site de la ligue et supprimer tout texte portant atteinte aux personnes et aux Echecs, à caractère non conforme à la loi et à l'éthique.
- Assurer la Formation des élus de la Ligue à l'utilisation du site internet et à la diffusion d'informations
- Mettre en ligne certains documents à la demande d'élus de la Ligue

Comité Directeur de la Ligue Commission Statuts et réglementation

La Commission Statuts et réglementation, placée sous l'autorité d'un Président de Commission Statuts et réglementation, assure tous les aspects techniques de la gestion, des questions et de l'évolution des Statuts ainsi que toutes questions relevant de la réglementation sous toutes ses formes sur le territoire de la Ligue. La Commission Statuts et réglementation a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Etudier et élaborer la réglementation Régionale en liaison avec les autres commissions et instances régionales;
- Elaborer les modifications statutaires nécessaires au fonctionnement de la Ligue ou de mise en conformité avec les statuts fédéraux;
- Se prononcer sur la recevabilité des vœux proposés à l'assemblée générale émanant des Comités ou des clubs;
- Veiller au respect des dispositions réglementaires en vigueur;
- Contrôler la conformité des Statuts des Comités Départementaux avec la réglementation en vigueur;
- Contrôler l'aspect réglementaire des dispositions adoptées par l'assemblée générale dans les domaines sportifs, technique et d'arbitrage;
- Etablir le budget prévisionnel de la Direction Régionale du Matériel, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15% nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation du Président de la Ligue;
- Le Président de la Commission Statuts et Réglementation est le représentant Statuts et Règlements de la Ligue auprès de la Fédération;
- Le Président de la Commission Statuts et Réglementation propose les membres de sa commission, composition qui sera entérinée par le Comité Directeur. Les membres de droit seront partie prenante de la commission.

Comité Directeur de la Ligue Commission d'appel

La Commission d'appel, placée sous l'autorité du Président de la Ligue, assure le traitement de tout appel déposé réglementairement et donne un avis de première instance, avis pouvant faire l'objet d'un appel à la Commission d'appel de la Fédération Française des échecs dans le domaine considéré. La Commission d'appel a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Juger en premier ressort les appels interjetés réglementairement contre les décisions ;
- Faire étudier tout appel déposé réglementairement par un instructeur de l'affaire soumise sur :
 - Des événements intervenus pendant toute compétition du ressort exclusif de la Ligue ;
 - Des décisions des Directeurs de Compétition sur le plan administratif et sportif;
 - Des décisions des arbitres;
 - Des décisions des Commissions et instances de la Ligues;
 - Des décisions des Comités départementaux;
- Juger en premier ressort tout dossier relevant d'une commission de d'Appel, transmis par l'instructeur;
- Signifier à tous les protagonistes de l'affaire traitée, les décisions prises par la Commission d'Appel et met à disposition des clubs les décisions sur le site internet de la Ligue
- Transmettre à la Fédération tous les dossiers et décisions de la Commission d'appel de la Ligue à la demande de la Commission d'Appel fédérale;
- Le Président de la Commission d'Appel est le représentant de la Ligue auprès de la Commission d'Appel de la Fédération;
- Le Président de la Commission d'Appel propose les membres de sa commission qui sera entérinée par le Comité Directeur. Les membres de droit seront partie prenante de la commission, en dehors de ceux-ci et du Président de la Direction Régional de l'Arbitrage, aucun autre membre de la Commission d'appel ne peut être membre du Comité Directeur. Pour être valide, la composition de la commission devra être prise au minimum en présence de cinq (5) membres, n' ayant pris part à la décision initiale et constituer de plus de membres non élu que de membres élus au Comité Directeur de la Ligue
- Etablir le budget prévisionnel de la Commission d'Appel, avec une réserve financière de 15% non affecté, budget validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15% nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;

Comité Directeur de la Ligue Commission de Discipline

La Commission de discipline, placée sous l'autorité du Président de la Ligue, après en avoir été mandatée par la Commission de Discipline de la Fédération Française des Echecs, assure le traitement en première instance des cas portés à la Commission Régionale de Discipline. La Commission de Discipline de la Ligue a en charge de :

- Etablir son règlement intérieur de fonctionnement qui sera validé par le Comité Directeur de la Ligue;
- Faire étudier tout dossier transmis par la Commission de Discipline de la Fédération par un instructeur de l'affaire soumise ;
- Juger en premier ressort tous dossiers relevant d'une commission de Discipline, transmis par l'instructeur;
- Signifier à tous les protagonistes de l'affaire traitée, les décisions prises par la Commission de Discipline et met à disposition des clubs ses décisions sur le site internet de la Ligue en prenant soin de protéger par une garantie de l'anonymat des protagonistes
- Transmettre à la Fédération tous les dossiers et décisions de la Commission de Discipline de la Ligue à la demande de la Commission de Discipline Fédérale;
- Le Président de la Commission de Discipline est le représentant de la Ligue auprès de la Commission de Discipline de la Fédération;
- Le Président de la Commission de Discipline propose les membres de sa commission qui sera entérinée par le Comité Directeur. Les membres de droit seront partie prenante de la commission, en dehors de ceux-ci et du Président de la Direction Régional de l'Arbitrage, aucun autre membre de la Commission de Discipline ne peut être membre du Comité Directeur. Pour être valide, la composition de la commission devra être prise au minimum en présence de cinq (5) membres, n'ayant pris part à la décision initiale et constituer de plus de membres non élu que de membres élus au Comité Directeur de la Ligue;
- Etablir le budget prévisionnel de la Commission de Discipline, avec une réserve financière de 15% non affectée, budget validé par le Comité Directeur de la Ligue. La réserve de 15% nécessite, après les mêmes accords, la validation du Bureau Directeur ;
- Engager les seules dépenses autorisées par le Bureau ou le Comité Directeur après autorisation de la Trésorière ;

Comité Directeur de la Ligue Commission Médicale

La Commission Médicale de la Ligue est mise en place en respect des Règles définis par le Comité Nationale Olympique et sportif Français imposé à toute Fédération et Ligue régionale .

Lors de la création de la Commission Médicale Régionale, deux de ses membres sont désignés par le Comité Directeur de la Ligue NORD – PAS-DE-CALAIS - PICARDIE des Echecs, le Président de la Commission, médecin membre de ce Comité Directeur, ayant toute latitude pour la compléter. Elle a pour mission de définir et de veiller à l'application du règlement médical et de lutte contre le dopage au niveau régional.

Comité Directeur de la Ligue Conseiller du Président

Le Conseiller du Président, est contacté par le Président pour échanger avec lui de tout sujet dont il voudrait son avis ou pour lui demander d'assurer des missions particulières en toute discrétion en son nom. Le Conseiller du Président:

- Conseille envers le Président la Ligue, à la demande de ce dernier;
- Assure des missions particulières à la demande du Président et remet un rapport de travail sur les missions spécifiques confiées.
- Est chargé par le Président de la Ligue des relations permanentes avec le Conseil Régional
- Le budget de cette fonction est défini par le Président de la Ligue

Commission de surveillance des Opérations Electorales

La Commission de Surveillance des Opérations Electorales est constituée exclusivement de membres disposant d'une licence sur le territoire de la Ligue, désigné par le Comité Directeur après sa mise en place pour une période de 4 ans. Aucun de ses membres ne peut être élu aux instances dirigeantes de la Fédération ou de ses organismes déconcentrés. Le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales a voix prépondérante en cas d'égalité de voix.

Comité Directeur de la Ligue Expérience des membres de la Liste

Afin de mieux appréhender l'expérience des membres de la liste soumis à vos suffrages, nous vous présentons succinctement l'expérience de chacun dans la gestion du sport et des échecs en particulier.

Éric Le Rol : Ingénieur, Licence A : n° G65828

Dans un autre sport que les échecs : Vice-président de club pendant 20 ans, Président de Comité Départemental pendant 6 ans, Président de Ligue pendant 6 ans,
Président de clubs d'échecs pendant 3 ans, Arbitre AF4
Président Commission jeunes et scolaires Département du Nord du Jeu d'Echecs depuis 4 ans
Vice-Président de la Ligue Nord – Pas de Calais des Echecs et Président des Commissions Jeunes, scolaires et d'appel sportif depuis 4 ans

Sylvie Verslype : Comptable, Licence A : n° X15099

Présidente du Club d'Echecs de Vendin les Béthune depuis 6 ans
Membre de la commission féminine de la Ligue Nord – Pas-de-Calais depuis 1 an
Arbitre AF3

Véronique HOUCK : Retraitée de l'éducation nationale, Licence A : n° N11979

Secrétaire du Comité départemental du Nord pendant 8 ans
Secrétaire de la Ligue Nord – Pas-de Calais depuis 8 ans
Animateur DAFPE 1
Auteure des Livres sur les Echecs : Bibou et le monde des Echecs, Le jeu des échecs au cycle 2

Philippe BLOT : Animateur Secours Catholique, Licence A : n° R 01487

Co-fondateur du Club d'échecs de Grande-Synthe et président actuel du Club (17 ans)
Directeur de compétitions du Comité Départemental du jeu d'Echecs du Nord depuis 8 ans
Président de la Ligue Nord-Pas-de-Calais des Echecs depuis 4 ans
Professeur (DAFFE3)
Arbitre FIDE (AF1)

Eleuthère MOREAU : Enseignant, Licence A : n° G59943

Educateur (DAFFE 2)
Président du Comité Département du Jeu d'Echecs du Nord depuis 2 ans

Laetitia DUROYON : Mère au Foyer, Licence B : n° L55422

Chargée de mission Ligue de Picardie depuis 1 an

Fabrice CASIER : Enseignant (Directeur d'écoles), Licence A : n° C01247

Arbitre FIDE (AF1)
Responsable N III Jeunes Ligue Nord-Pas-de-Calais depuis 8 ans
Responsable Compétitions Coupes Fédérales de la Ligue Nord – Pas-de-Calais des Echecs

Alexandre FERYN : Etudiant (professeur des écoles), Licence A : n° W17615
Arbitre FIDE (AF1) en attente de validation Arbitre international

Stéphane ROMMELARE : Technicien, Licence A : n° G01815
Président du Club d'Echecs de Tétéghem depuis 1 an
Arbitre AF4

Jean François ROUX: Médecin, Licence A : n° G64079
Président du Comité Départemental du Jeux d'Echecs de l'Aisne depuis 6 ans
Président du club de Château-Thierry depuis 8 ans
Directeur ELO Régional de Picardie depuis 4 ans
Animateur DAFPE 1
Arbitre AF2

Serge WEILL : Retraité de l'éducation nationale, Licence A : n° B06731
Ex-Président du Comité Départemental du Jeux d'Echecs (7 ans de fonctions)
Ex-Président du Clubs de Lille (10 ans de fonction)
Entraîneur (DEFPE 1) et Professeur (DAFFE3)
Arbitre AF3

Christian BRACQ : Opérateur, Licence A : n° Y02356
Directeur des compétitions du Comité Départemental de l'Aisne
Educateur (DAFFE2)
Arbitre FIDE (AF1)

Sarah SWIERCZ : Coiffeuse, Licence A : n° P09855
Capitaine d'équipe en National IV
Responsable des féminines de son Club

Ouahid HAMIDA : Autoentrepreneur, Licence A : n° G04439
Animateur DAFPE 1, Educateur DAFPE 2 en cours
Arbitre AF4

Boris FLEURQUIN : Conducteur de ligne de production, Licence A : n° Y09598
Secrétaire du Comité Départemental du Jeux d'Echecs du Pas-de-Calais depuis 4ans
Arbitre AF3

Michel METAYER : Expert-comptable en retraite, Licence A : n° E67962
Trésorier du Comité Départemental de l'Aisne
Trésorier du Club de Château-Thierry

Alain CARTON : Retraite, Licence A : n° F05954
Trésorier et Responsable des compétitions de La Ligue Picardie
Arbitre AF4

Yann SERIZEL : Animateur, Licence A : n° M51237
Animateur DAFPE 1

Loriane LEBRET : Etudiante, Licence A : n° Y00219
Animateur DAFPE 1
Arbitre AF2

Emmanuel VARINIAC : Proviseur, Licence A : n° K06168
Ex Président de Ligue
Directeur National de l'Arbitrage de la Fédération Française des échecs
Trésorier du Comité Départemental de l'Aisne
Trésorier du Club de Château-Thierry
Arbitre FIDE (AF1)

Alain BARNIER : Ingénieur, Licence A : n° A00543
Président de la Commission Culture de la Fédération Française des échecs
Entraîneur DEFFE1 et Professeur DAFPE 3
Arbitre AF3

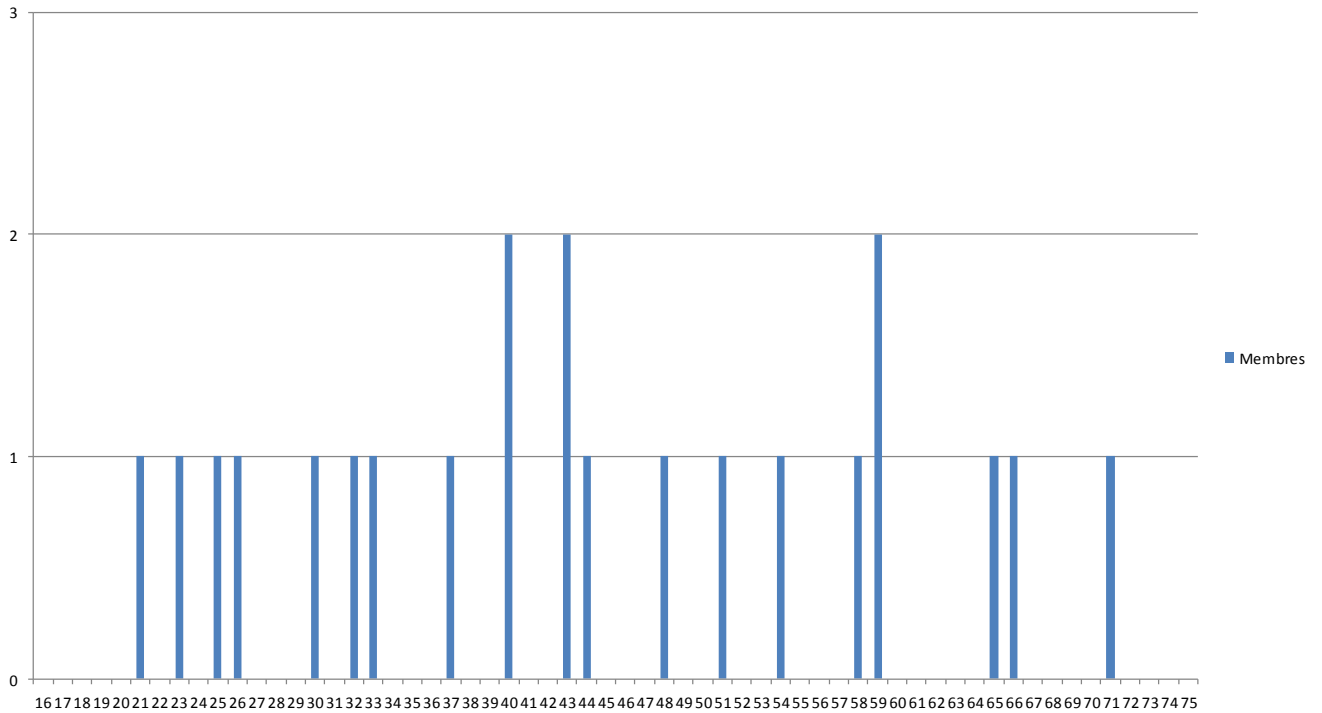
Laurent PETITPREZ : Enseignant, Licence A : n° J07989
Animateur DAFPE 1

La liste constituée et soumise à votre suffrage, comprends 21 membres provenant de 4 départements de notre nouvelle région. 5 femmes et 16 hommes font l'honneur d'accompagner la vingt-deuxième dans cette aventure.

La moyenne d'âge des membres de la liste est légèrement inférieure à 45 ans. Lors de son établissement, nous avons pris soin d'avoir une représentativité de toutes les tranches d'âges. La liste comprend :

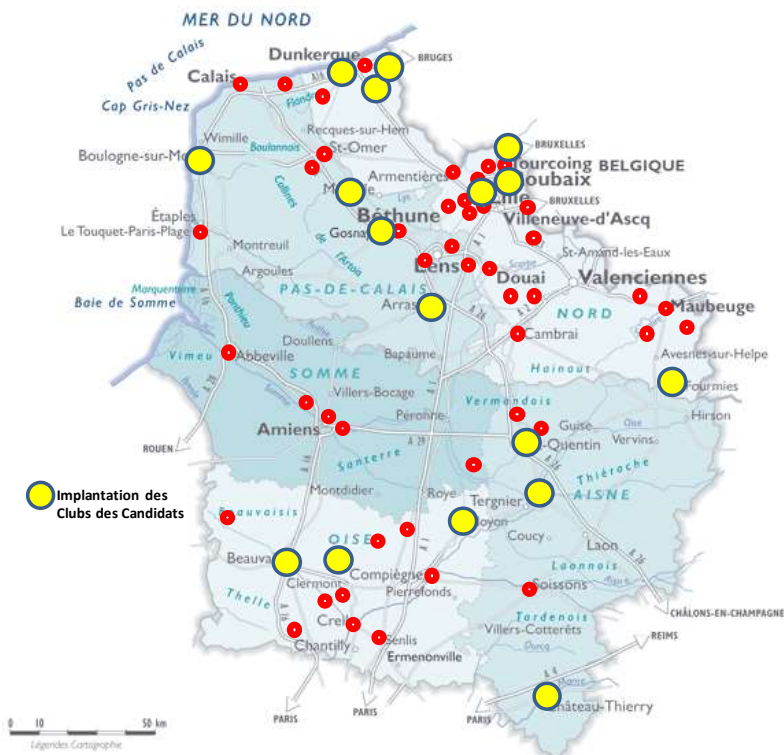
- 4 vingtenaires
- 4 trentenaires
- 6 quadragénaires
- 5 quinquagénaires
- 2 sexagénaires
- 1 septuagénaire

Pyramide des âges des Membres au jour de l'élection



Ce choix de représentativité correspond au double objectif d’apporter la vision différente aux différentes périodes de la vie et de permettre au plus jeune de pouvoir assurer à l’avenir la relève indispensable à la continuité des échecs dans notre Ligue.

Il a été également recherché la plus large représentation du territoire. La carte ci-dessous montre l’implantation géographique des Clubs d’appartenance des membres de la Liste.



Nous n'avons comme objectif de rendre service à tous les clubs des 5 départements. Avant toute décision, nous vérifierons qu'elle ne mette pas en difficulté un club quel que soit sa dimension. La Ligue sera auprès de ses clubs pour les aider dans toute difficulté : nos décisions y veilleront !



Éric LE ROL

*Tête de liste « Les Echecs : Un Art, Une science, Un Sport ! »
au Comité Directeur de notre Ligue*